

Procès-Verbal valant compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 20 mars 2026.

Présents : BARRIER David, BERGER Serge, CHAUVIN Cyrille, DERRIEN Karine, DUBOIS Sandrine, GADBOIS Nathalie, GUESNE Titouan, HUET Julien, LANDAIS Marie, MAIGNAN Nicolas, MARCINIAK Ludovic, PAQUET Aurélie, PAQUET Pauline, REGNAULT Jean-Charles, SISSOKO Laure.

Secrétaire de séance : DUBOIS Sandrine

La séance a été ouverte sous la présidence de Madame Danielle RESONET, en application de l'article L. 2122-17 du CGCT, qui a déclaré les membres du conseil municipal cités ci-dessus installés dans leurs fonctions.

Mme Sandrine DUBOIS a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art. L. 2121-15 du CGCT).

Monsieur Serge BERGER, le plus âgé des membres présents du conseil municipal, a pris la présidence de l'assemblée (art. L. 2122-8 du CGCT). Il a constaté que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT était remplie.

1-ELECTION DU MAIRE

Il a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection du maire. Il a rappelé qu'en application des articles L. 2122-4 et L. 2122-7 du CGCT, le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Monsieur Serge BERGER est le seul candidat.

Chaque élu a reçu une enveloppe et un bulletin vierge, il s'est alors rendu dans l'isoloir. Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Premier tour de scrutin

Nombre de bulletins : 15

À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 1

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 14

Majorité absolue : 8

A obtenu : M. Serge BERGER : 14 voix

Serge BERGER est proclamé maire et installé dans la fonction.

2- DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

Il a indiqué qu'en application des articles L. 2122-1 et L. 2122-2 du CGCT, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30% de l'effectif légal du conseil municipal, soit 4

adjoints au maire au maximum. Il a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait, à ce jour, de 2 adjoints. Au vu de ces éléments, le conseil municipal a fixé à 2 le nombre des adjoints au maire de la commune.

3-ELECTION DES ADJOINTS

Monsieur le Maire demande s'il y a des candidats, une liste est déposée : Karine DERRIEN-David BARRIER

Premier tour de scrutin

Nombre de bulletins : 15

À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 2

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 13

Majorité absolue : 7

A obtenu : Mme K.DERRIEN – D.BARRIER : 13 voix

Karine DERRIEN est proclamée 1ere adjointe

David BARRIER est proclamé 2eme adjoint.

3-CHARTRE DE L'ÉLU LOCAL

Monsieur le Maire donne lecture de la charte de l'élu local , un exemplaire papier est remis à chacun en même temps que les articles du CGCT qui concernent le mandat local.

4-APPROBATION DU PV DU 9 MARS 2026

Monsieur le Maire explique que la procédure en matière de communication des décisions du Conseil Municipal : le procès-verbal de la réunion du conseil municipal précédent doit être approuvé dans la réunion qui suit et affiché en mairie. Les élus approuvent ce procès-verbal.

5-CREATION DES COMMISSIONS COMMUNALES

FINANCES	Karine DERRIEN
	Sandrine DUBOIS
	Pauline PAQUET
	Jean-Charles REGNAULT
TRAVAUX, PROJETS ENVIRONNEMENT URBANISME	David BARRIER
	Karine DERRIEN
	Nathalie GADBOIS
	Julien HUET
	Nicolas MAIGNAN
	Cyrille CHAUVIN
Commission d'Appel d'Offres	David BARRIER -Titulaire
	Marie LANDAIS -Titulaire
	Cyrille CHAUVIN -Titulaire
	Nicolas MAIGNAN-Suppléant
	Ludovic MARCINIAK-Suppléant
	Julien HUET-Suppléant

ENFANCE JEUNESSE SPORTS ASSOCIATIONS	Karine DERRIEN
	Marie LANDAIS
	Laure SISSOKO
	Nicolas MAIGNAN
	Titouan GUESNE
	Pauline PAQUET
COMMUNICATION SITE INTERNET	Jean-Charles REGNAULT
	Karine DERRIEN
	Laure SISSOKO
	Sandrine DUBOIS
	Titouan GUESNE
COMMERCE	Karine DERRIEN
	David BARRIER
	Cyrille CHAUVIN
	Nathalie GADBOIS
	Aurélie PAQUET

DIVERS

Monsieur le Maire propose de fixer le jour des réunions du Conseil Municipal. Après un tour de table où chacun a pu s'exprimer, la date du jeudi à 20h est retenue.

La prochaine réunion est fixée au jeudi 9 avril pour le vote du budget.

La séance est levée à 22h10.

Le Maire,

Serge BERGER

le secrétaire de séance,

Sandrine DUBOIS